



**PRÉFET  
DE L'AISNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Projet d'arrêté portant dérogation aux interdictions de destruction, d'altération ou de dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées dans le cadre de travaux de réhabilitation de la résidence Berry, la Plaine Saint-Rémy située à Villers-Cotterêts.

En application du principe de participation du public défini à l'article L.120-1-1 du Code de l'environnement, le préfet organise la consultation du public sur cet acte administratif ayant une incidence sur l'environnement.

À cet effet, une copie du projet de décision accompagnée du dossier et d'une note de présentation est mise à disposition sur le site internet de la préfecture :

<https://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Consultations-et-Enquetes-publiques/consultations-publiques>

Le public pourra envoyer ses observations durant une période de 15 jours, soit du 25 avril au 09 mai 2022, par courriel à [ddt-env-pn-consultations@aisne.gouv.fr](mailto:ddt-env-pn-consultations@aisne.gouv.fr) ou par voie postale à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires de l'Aisne  
Service environnement – Consultation du public – Dérogation espèces protégées  
50 boulevard de Lyon – 02011 LAON Cedex

Ces observations devront parvenir à la Direction départementale des territoires au plus tard le 09 mai 2022.

LAON, le

**14 AVR. 2022**

**Le Directeur départemental  
des territoires**

  
Vincent ROYER